



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Traité International
SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

F

Point 17 de l'ordre du jour provisoire
SIXIÈME SESSION DE L'ORGANE DIRECTEUR
Rome (Italie), 5 – 9 octobre 2015
PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL

Résumé

Le présent document contient les projets d'éléments du premier Programme de travail pluriannuel du Traité international, qui a été élaboré par le Secrétaire en tenant compte des indications du Bureau de la sixième session, pour donner suite à la demande formulée par l'Organe directeur à sa cinquième session. Il comprend un certain nombre de principes fondamentaux, un ensemble de groupes thématiques et une liste des principaux éléments du programme couvrant cinq exercices biennaux jusqu'en 2025.

Indications que l'Organe directeur est invité à donner

L'Organe directeur est invité à examiner et adopter le projet de programme de travail 2016-2025, ainsi que ses principes généraux, et afin de pouvoir l'examiner périodiquement, à l'inscrire en tant que point permanent à l'ordre du jour de chacune de ses sessions pendant la période considérée.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les participants sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

I. INTRODUCTION

1. À sa cinquième session, l'Organe directeur a examiné et modifié le plan d'activités et «demandé au Secrétaire d'élaborer, en tenant compte des indications données par le Bureau de la sixième session, un projet de programme de travail pluriannuel, pour examen et adoption à sa session suivante. Ce projet de programme de travail devait donner une indication des ressources humaines et financières nécessaires à l'exécution des tâches prévues et, si possible, tenir compte des synergies avec d'autres organes intergouvernementaux, en évitant tout chevauchement d'activités.»

2. Le présent document a été élaboré compte tenu des indications du Bureau de la sixième session de l'Organe directeur. Sur la base des programmes de travail pluriannuels existants, des pratiques et des enseignements tirés d'autres conventions, instruments et programmes, il présente des informations et des éléments qui permettront d'élaborer un programme de travail pluriannuel pour le Traité. Les informations et les projets d'éléments présentés tiennent compte du plan d'activités adopté par l'Organe directeur à sa cinquième session ainsi que des contributions fournies par le Bureau de la sixième session.

3. Il est entendu que le Programme de travail pluriannuel ne déroge en aucune manière aux fonctions de gouvernance de l'Organe directeur concernant tous les aspects de la mise en œuvre du Traité ou à sa capacité d'examen des problèmes nouveaux ou récurrents qui se posent au niveau mondial et qui relèvent du Traité.

II. PRINCIPES FONDAMENTAUX ET COUVERTURE

4. Lors de son examen du Programme de travail pluriannuel du Traité international, l'Organe directeur souhaitera peut-être noter que les documents analogues qui sont publiés dans d'autres organisations internationales s'appuient généralement sur une série de principes fondamentaux et contiennent les principaux objectifs ou éléments du programme.

5. Le Programme de travail pluriannuel du Traité international pourrait être fondé sur un ensemble de principes généraux, examinés par le Bureau de la sixième session à sa deuxième réunion, en mars 2015. Selon ces principes, le Programme de travail pluriannuel devra réaliser les objectifs suivants:

- alléger l'ordre du jour dense de l'Organe directeur et accroître l'efficacité de ses sessions en améliorant la préparation, en veillant à ce que la planification et la progression soient cohérentes, en mettant en place une organisation et une exécution rationnelles de son travail et en s'assurant que les fonds et les ressources nécessaires soient disponibles (*efficience et rapport coût-efficacité*);
- prévoir les examens approfondis des dispositions et mécanismes pertinents du Traité en tenant compte de questions transversales telles que les finances, le transfert de technologies, le renforcement des capacités, la sensibilisation, la formation et la mise en commun des informations (*suivi et évaluations*);
- devenir un vecteur utilisé par les communautés pour renforcer la coopération avec d'autres organisations et instruments internationaux pertinents et avec toutes les communautés de pratique et acteurs qui participent à la chaîne de développement des produits à valeur ajoutée fondée sur les RPGAA, en tenant compte de tous les usages de ces ressources, depuis la recherche jusqu'à la sélection végétale (*coopération et coordination*);
- fournir aux Parties contractantes un outil leur permettant, grâce à une approche par étapes, d'intégrer les considérations liées aux RGPAA dans les politiques et les plans nationaux (*intégration et sensibilisation*);

- fournir aux donateurs un calendrier pour la feuille de route de mise en œuvre et faciliter la mobilisation des ressources et la planification des activités de communication (*promotion et mobilisation de ressources*);

6. Le projet de Programme de travail pluriannuel figurant à l'*annexe* du présent document porte sur une période de cinq exercices biennaux qui est compatible avec des programmes similaires d'autres enceintes partenaires telles que la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Le Programme de travail pluriannuel prend en compte et intègre les éléments pertinents du Plan d'activités qui a été adopté par l'Organe directeur à sa cinquième session.

7. Compte tenu de l'environnement complexe et évolutif dans lequel opère le Traité, l'Organe directeur peut considérer que le Programme de travail pluriannuel est un document vivant et sujet à modifications et qu'il convient de le réexaminer systématiquement à chaque session afin de tenir compte des principales étapes du Traité, de ses produits futurs ainsi que des évolutions politiques, techniques et scientifiques le concernant.

III. THÈMES DES SESSIONS DE L'ORGANE DIRECTEUR

8. Dans d'autres enceintes¹, les Parties contractantes qui adoptent un programme pluriannuel de travail décident en général que chaque session ordinaire de leurs organes compétents doit être convoquée autour d'un thème particulier afin de faciliter le dialogue et d'inciter toute la communauté internationale concernée par le sujet examiné, notamment les pays ainsi que d'autres parties prenantes, donateurs et institutions partenaires, à y participer activement et à en débattre. Ces thèmes concernent généralement des sujets de politique de haut niveau. Dans le cadre du Traité, les thèmes choisis doivent accroître la visibilité et l'importance de l'Organe directeur en tant qu'enceinte de discussion mondiale sur des questions de politique spécifiques et de nouveaux enjeux scientifiques qui concernent les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

9. Lors de l'examen des différents thèmes pouvant être insérés dans le Programme de travail pluriannuel, il faut également comprendre comment ils vont contribuer au renforcement des précédentes décisions et résolutions adoptées par l'Organe directeur et à la réalisation des objectifs globaux du Traité. Le présent document propose donc des thèmes pour les quatre premières sessions, qui figurent dans les éléments du programme du premier groupe:

Septième session: Contribution de la biodiversité des cultures au développement agricole

Le développement durable a évolué. Il s'agissait initialement d'un mouvement qui se concentrait principalement sur des questions environnementales et qui est devenu progressivement un cadre global largement reconnu permettant de lier de façon cohérente des questions économiques, sociales et environnementales importantes pour la prise de décision et l'élaboration de programmes et de plans aux niveaux international, régional et local. La contribution de la biodiversité des cultures aux programmes de développement agricole est également bien mieux comprise depuis la publication du premier rapport sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde. Le thème proposé permettra d'évaluer le rôle et la contribution de la biodiversité des cultures à la mise en œuvre du cadre de développement pour l'après-2015 et d'analyser les nouveaux processus et mécanismes financiers qui présentent un intérêt pour l'application du Traité.

¹¹ Telles que la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, la Commission du développement durable, la Commission de l'ONU sur la condition de la femme, etc.

Huitième session: Accroître la productivité agricole en intégrant des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture à chaque étape de la chaîne de valorisation des produits

Les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) sont indispensables pour nourrir la population mondiale croissante qui, selon les prévisions, atteindra 9,1 milliards de personnes en 2050. Elles constituent les matières premières que les agriculteurs et les obtenteurs végétaux utilisent pour améliorer la qualité et la productivité de nos cultures vivrières. Dans les années à venir, il sera nécessaire d'intégrer les différents usages de ces ressources à chaque étape de la chaîne de valorisation des produits afin d'accroître la productivité dans les zones de production plus marginales dont les conditions de production sont moins fiables. L'utilisation durable des ressources phytogénétiques est cruciale pour le développement agricole local et mondial, parce que ces ressources peuvent permettre d'accroître la productivité et la viabilité des activités agricoles et donc de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire mondiale et à la réduction de la pauvreté.

Neuvième session: Soutenir les gardiens des cultures vivrières

Le Traité International reconnaît la contribution considérable que les agriculteurs et les communautés locales et autochtones apportent à la conservation et à l'utilisation durable des RPGAA. Ce thème peut favoriser l'échange d'informations sur les mesures prises au niveau national en vue de faciliter la concrétisation des droits des agriculteurs, et sur les actions concertées ou les recommandations visant à les protéger et les promouvoir en harmonie avec d'autres instruments internationaux. Le thème proposé offrira également la possibilité d'évaluer les diverses stratégies nécessaires pour permettre aux agriculteurs vulnérables de cultiver les variétés adaptées à leurs besoins et aux écosystèmes agricoles.

Dixième session: Favoriser la biodiversité et l'adaptation au changement climatique

Les inquiétudes concernant les incidences négatives du changement climatique se sont considérablement amplifiées au cours des quinze dernières années. Il est désormais admis que la biodiversité est cruciale pour la mise en place de systèmes d'agriculture robustes qui capturent plus de carbone et émettent moins de gaz à effet de serre. Elle est également une source de sélection de nouvelles variétés qui sont nécessaires pour que l'agriculture s'adapte aux conditions environnementales qui sont prévues. La contribution potentielle des ressources génétiques agricoles à l'adaptation aux effets du changement climatique a été également reconnue dans des rapports récents publiés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Au fil des années, le Fonds fiduciaire pour le partage des avantages du Traité International a créé un impact concret en matière d'adaptation au climat en contribuant à la sélection de nouvelles variétés d'espèces cultivées adaptées au changement climatique et à la détection de caractères facilitant l'adaptation à ses effets. Il est essentiel que d'autres capacités de conservation et de sélection végétale soient renforcées dès que possible car il faut aider les agriculteurs et les éleveurs à adapter l'agriculture à ces changements.

10. L'Organe directeur souhaitera peut-être choisir d'autres thèmes lors de la sixième session ou déléguer cette tâche au Bureau de la septième session, pour examen lors de cette session. En outre, le fait de proposer de nouveaux thèmes ou d'examiner les éléments du programme lors des futures sessions permet d'aborder les nouvelles questions qui se posent au niveau mondial sur les RPGAA, en particulier les questions qui sont imprévues et qui n'ont jamais été inscrites à l'ordre du jour de la session concernée pour être traitées.

IV. STRUCTURE, FONCTIONS ET ÉLÉMENTS DU PROGRAMME

11. Conformément aux indications du Bureau de la sixième session, le projet de programme de travail pluriannuel est un document concis qui fournit un calendrier de base des objectifs d'étape, produits et activités principaux visés pour chaque session de l'Organe directeur. Le projet de programme de travail pluriannuel suit une approche transversale. Les éléments du programme de travail pluriannuel sont classés en trois groupes:

Groupe 1: Questions concernant les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et nouvelles questions sur les politiques et la gouvernance dans le cadre du programme d'action mondial pour le développement

Ce groupe de questions aidera l'Organe directeur à mieux intégrer les considérations liées aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le programme d'action mondial pour le développement, agricole s'agissant de la sécurité alimentaire, du changement climatique, de la nutrition et d'autres questions importantes. Il créera également des possibilités d'établir un cadre général améliorant l'efficacité et la cohérence du dialogue multilatéral sur les politiques avec les organisations partenaires² pour la mise en œuvre du Traité. Les éléments du programme classés dans le groupe 1 sont alignés sur le thème de chaque session et doivent être traités dans le cadre de la section de l'ordre du jour consacrée aux questions de politique générale. Les organismes publics et d'autres organisations de parties prenantes apporteront leurs contributions sous la forme d'avis et de contributions.

Groupe 2: Questions scientifiques, techniques et technologiques

Pour parvenir à la sécurité alimentaire et à l'agriculture durable dans le monde, il faudra mettre en place une chaîne de recherche-développement mieux intégrée qui établisse un lien étroit entre la conservation et l'utilisation du matériel génétique. Les ressources génétiques sont un vecteur d'innovation pour l'agriculture et jouent un rôle moteur dans le changement et l'accroissement de la production alimentaire. Il est important de comprendre comment des innovations scientifiques et technologiques telles que la découverte de gènes et les technologies génomiques peuvent être appliquées pour améliorer la mise en œuvre du Traité. Ce groupe permettra d'évaluer les modalités selon lesquelles ces innovations répondent aux demandes des agriculteurs, des obtenteurs, du secteur alimentaire et des consommateurs et leurs incidences sur l'environnement et la société. Il permettra également d'analyser les modalités selon lesquelles le Traité met l'innovation à la portée des utilisateurs et selon lesquelles il contribue à ajouter de la valeur à l'utilisation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. En évaluant les innovations scientifiques, techniques et technologiques, l'Organe directeur pourra structurer des programmes de travail qui intégreront les innovations pertinentes dans les activités intersessions, notamment les dispositions que l'Organe directeur n'a pas traitées pleinement jusqu'à présent. À cet égard, les éléments du programme du groupe 2 fournissent une passerelle entre les deux autres groupes. À chaque session, l'Organe directeur peut procéder à des ajustements en fonction des tendances mondiales et des progrès effectivement faits en matière de mise en œuvre du Traité.

² Les objectifs et la structure du projet de Programme de travail pluriannuel sont alignés sur ceux de la Convention sur la diversité biologique et de son protocole de Nagoya et sur le Cadre stratégique de la FAO. Des activités telles que l'examen de la mise en œuvre du Plan d'action mondial et du troisième rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde font actuellement partie du Programme de travail pluriannuel de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Groupe 3: Gouvernance des principaux éléments du Traité

Il serait utile que l'Organe directeur puisse effectuer de façon plus systématique certains des examens prévus dans le texte du Traité et ses propres résolutions, compte tenu du temps nécessaire pour recueillir suffisamment de renseignements et en évitant d'inscrire ces examens à l'ordre du jour de chacune de ses sessions. Ce groupe associe également d'autres activités de suivi aux décisions et résolutions adoptées lors des sessions précédentes. Les éléments du programme classés dans ce groupe seront insérés dans la partie de l'ordre du jour qui vise la mise en œuvre des principaux systèmes, programmes et éléments du Traité.

12. L'Organe directeur souhaitera peut-être déléguer au Bureau de la septième session l'élaboration d'un plan de mise en œuvre comprenant des objectifs d'étape ainsi que des indications sur l'élaboration de certains des principaux éléments contenus dans le Programme de travail pluriannuel, tels que la réalisation d'études, la mise en place de groupes de travail et toute autre activité nécessaire, ainsi qu'une estimation des ressources humaines et financières pouvant s'avérer indispensables.

V. INDICATIONS QUE L'ORGANE DIRECTEUR EST INVITÉ À DONNER

13. L'Organe directeur est invité à:

examiner et adopter le Programme de travail pluriannuel 2016-2025 figurant dans l'annexe et ses principes généraux;

déléguer au Bureau de la septième session l'élaboration d'un plan de mise en œuvre détaillé de certains éléments du programme et la définition d'un thème pour la onzième session;

décider de maintenir le Programme de travail pluriannuel à l'examen en tant que point permanent de l'ordre du jour durant la période considérée.

Annexe

PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL POUR 2016-2025

	7 ^e session (2016-2017)	8 ^e session (2018-2017)	9 ^e session (2020-2017)	10 ^e session (2022-2017)	11 ^e session (2024-2017)
THÈMES:	<i>Contribution de la biodiversité des cultures au développement agricole</i>	<i>Accroître la productivité agricole en intégrant les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture à chaque étape de la chaîne de valorisation des produits</i>	<i>Soutenir les gardiens des cultures vivrières</i>	<i>Favoriser la biodiversité et l'adaptation au changement climatique</i>	
Groupe 1: Questions concernant les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et nouvelles questions sur les politiques et la gouvernance dans le cadre du programme d'action mondial pour le développement	<ul style="list-style-type: none"> - Biodiversité des cultures dans le programme de développement pour l'après-2015 - Nouveaux mécanismes financiers pour les RPGAA 	<ul style="list-style-type: none"> - Accès aux RPGAA et partage des avantages en découlant et sécurité alimentaire mondiale 	<ul style="list-style-type: none"> - Rôle des agriculteurs en tant que gardiens et artisans de la mise en valeur des RPGAA - Vue d'ensemble des politiques et plans nationaux relatifs à la conservation des RPGAA 	<ul style="list-style-type: none"> - Mesures incitatives visant à réduire la perte des RPGAA et à encourager une utilisation durable de ces ressources en cette période de changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> - Contribution des RPGAA à l'agriculture, à l'environnement et au commerce
Groupe 2: Questions scientifiques, techniques et technologiques	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la valeur du matériel génétique d'espèces cultivées pour la recherche et la sélection végétale - Nouvelles technologies permettant de mieux valoriser les RPGAA 	<ul style="list-style-type: none"> - Présélection et élargissement de la base afin de réduire la vulnérabilité des cultures et l'érosion génétique - Progrès accomplis en matière de caractérisation, d'évaluation et de documentation 	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégies de sélection visant à répondre aux besoins des agriculteurs vulnérables - Gestion des espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées 		

<p>Groupe 3: Gouvernance des principaux éléments du Traité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Achever l'amélioration du Système multilatéral - Examen de la Stratégie de financement - Examen du Programme de travail sur l'utilisation durable 	<ul style="list-style-type: none"> - Examen des procédures et des mécanismes d'application 	<ul style="list-style-type: none"> - Examen du Système mondial d'information - Examen de la mise en œuvre des droits des agriculteurs - Examen du Programme de travail sur l'utilisation durable 	<ul style="list-style-type: none"> - Examen du Système multilatéral - Examen de la Stratégie de financement 	<ul style="list-style-type: none"> - Examen des procédures et des mécanismes d'application
--	---	---	---	---	---